



**Session extraordinaire du 4 juillet 2017 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Extraordinary sitting of July 4th, 2017 –
QUESTION PERIOD**

Q : Nivelage après le démantèlement

A : Le ministère de l'environnement a autorisé la municipalité à procéder à un léger nivelage, qui sera effectué par la compagnie PNR, engagée pour faire les travaux.

Q : Réunion entre la municipalité et la compagnie PNR/interdiction de débiter les travaux.

A : La réunion de 10h00 avec la compagnie PNR incluait 2 ingénieurs municipaux. Les travaux n'ont pas débuté et la municipalité n'avait pas d'interdiction.